



Bouées côtières ou portuaires en plastique de taille moyenne



Canadian Coast Guard

Cadre de l'évaluation

Table des matières

GESTION DE LA DOCUMENTATION	V
1. AUTORITÉ	V
2. RESPONSABILITÉ	V
3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS OU DE RÉVISION	V
CHAPITRE 1 INTRODUCTION	1
1.1 DOCUMENTS	1
CHAPITRE 2 APERÇU DU PROCESSUS D'ÉVALUATION	3
CHAPITRE 3 CRITÈRES OBLIGATOIRES	5
CHAPITRE 4 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
CHAPITRE 5 MÉTHODE DE NOTATION	9
5.1 MÉTHODE DE VÉRIFICATION	9
5.2 CRITÈRES DE NOTATION	9

Liste des tableaux

Tableau 1 : Critères concernant les exigences obligatoires des bouées	10
Tableau 2 : Critères des bouées cotés	11

Gestion de la documentation

1. Autorité

Le présent document est publié par le directeur général du soutien technique intégré (STI), par l'autorité technique nationale de la Garde côtière canadienne déléguée par le sous-ministre de Pêches et Océans et par le commissaire de la Garde côtière canadienne (GCC).

2. Responsabilité

- a) Le responsabilité du directeur, Infrastructure maritime et civile et intervention environnementale (Services techniques intégrés) :
- l'élaboration et la diffusion du présent document;
 - la désignation d'un bureau de première responsabilité (BPR) responsable de la coordination et du contenu du document.
- b) Le BPR est responsable de ce qui suit :
- la validité et l'exactitude du contenu;
 - la disponibilité de l'information;
 - la mise à jour au besoin;
 - la révision périodique;
 - le suivi de tous les commentaires, demandes ou suggestions reçus de l'expéditeur.

3. Demandes de renseignements ou de révision

Toutes les demandes de renseignements concernant le présent document, y compris les propositions de révision et les demandes d'interprétation, doivent être adressées, comme suit :

Titre du poste : Gestionnaire, Infrastructure maritime et civile
Adresse : Garde côtière canadienne
 200, rue Kent, poste 7W064
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0E6

Les demandes doivent toutes :

- être claires et concises;
- renvoyer aux chapitres, sections, figures ou tableaux particuliers.

Page intentionnellement laissée en blanc.

Chapitre 1 INTRODUCTION

La GCC a engagé un processus concurrentiel d'attribution d'offres à commandes à un ou plusieurs fournisseurs qualifiés en ce qui concerne une bouée côtière ou portuaire en plastique de taille moyenne aux fins d'aide à la navigation.

Les propositions seront évaluées conformément au cadre d'évaluation détaillé dans les présentes.

1.1 DOCUMENTS

Les trois documents suivants constituent la référence par rapport à laquelle les propositions seront évaluées :

- 1) *Bouées côtières ou portuaires en plastique de taille moyenne – Demande d'offre à commandes-58-013-000-GA-GA-001;*
- 2) *Bouées côtières ou portuaires en plastique de taille moyenne – Spécifications fonctionnelles, juin 2013, 58-013-000-GU-GJ-001;*
- 3) *Bouées côtières ou portuaires en plastique de taille moyenne – Énoncé des travaux, juin 2013, 58-013-000-EK-SW-001.*

Page intentionnellement laissée en blanc.

Chapitre 2 APERÇU DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Le processus en cinq étapes suivant a été établi afin d'évaluer les propositions.

- 1) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) doit examiner les propositions afin de vérifier qu'elles sont complètes et qu'elles répondent aux exigences obligatoires de la demande d'offre à commandes (DOC). À défaut de respecter l'une des exigences obligatoires de la DOC, quelle qu'elle soit, la proposition sera déclarée non recevable et ne sera pas retenue par TPSGC.
- 2) TPSGC transmettra les propositions techniques à l'autorité technique aux fins d'évaluation. TPSGC retiendra les propositions de prix, étant responsable de l'évaluation des données financières.
- 3) L'équipe d'évaluation examinera la conformité des propositions techniques avec les critères techniques des *spécifications fonctionnelles techniques* et de l'énoncé des travaux (EDT). À défaut de respecter l'une des exigences obligatoires des spécifications fonctionnelles ou de l'EDT, quelle qu'elle soit, la proposition sera déclarée non recevable et ne sera pas retenue. Se reporter au chapitre 3 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du respect des critères obligatoires.
- 4) L'équipe d'évaluation utilisera les critères cotés pour évaluer la proposition technique et lui attribuer une note technique. Se reporter au chapitre 5 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du respect des critères cotés.
- 5) On calcule le prix de la proposition en multipliant le prix unitaire proposé par le nombre de bouées indiqué dans l'EDT, puis en ajoutant à ce montant le prix proposé pour la liste de pièces de rechange recommandées. Le *coût par point* sera calculé en divisant le prix proposé par la note technique totale. La proposition ayant le coût le plus bas par point sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

Page intentionnellement laissée en blanc.

Chapitre 3 CRITÈRES OBLIGATOIRES

Afin de prouver qu'ils ont respecté tous les critères techniques obligatoires, les soumissionnaires doivent fournir au minimum les éléments suivants :

- un énoncé de conformité clair présentant tous les éléments obligatoires et essentiels dans l'EDT;
- un énoncé de conformité clair présentant tous les éléments obligatoires et essentiels dans les spécifications fonctionnelles;
- la preuve permettant de vérifier la conformité par rapport à l'annexe A.2.1 ou A.2.2 du document *Bouées côtières ou portuaires en plastique de taille moyenne – Spécifications fonctionnelles*;
- la preuve du respect de tous les critères obligatoires de la DOC;
- un énoncé clair indiquant à quel endroit de la soumission, de la section, du numéro de page et du paragraphe, se trouvent les renseignements requis en matière de respect de la conformité.

Toutes les soumissions doivent être présentées en deux formats, chacun en deux exemplaires.

- 1) Copie papier.
- 2) DVD ou CD contenant la proposition au format PDF.

Page intentionnellement laissée en blanc.

Chapitre 4 MÉTHODE DE SÉLECTION

Les propositions qui respectent tous les critères obligatoires seront évaluées afin de vérifier leur conformité avec les critères cotés présentés au table 1 du chapitre 5 ci-dessous.

La note technique correspond à la somme des notes attribuées à chaque critère coté; la note maximale qu'il est possible d'obtenir est **75**.

La note technique totale du **soumissionnaire** sélectionné doit être égale ou supérieure à **60**.

On divise le prix de la proposition par la note technique totale pour obtenir le coût par point. La proposition ayant le coût le plus bas par point sera recommandée pour l'attribution de l'offre à commandes.

Page intentionnellement laissée en blanc.

Chapitre 5 MÉTHODE DE NOTATION

L'évaluation de la soumission doit s'appuyer sur la méthode de notation suivante, divisée en parties, soit les exigences obligatoires et les exigences cotées. Les exigences obligatoires de la bouée **doivent être respectées** pour qu'elle soit prise en compte dans l'évaluation de la soumission. Une fois les exigences obligatoires respectées, la bouée sera de nouveau notée en fonction de la méthode de vérification. La première partie porte sur le type de méthode de vérification requis par la GCC pour confirmer le respect des critères et la seconde porte sur la note attribuée aux données fournies. Bien que tous les critères doivent être respectés, seuls certains seront cotés.

5.1 MÉTHODE DE VÉRIFICATION

Ce qui suit présente en détail les méthodes de vérification utilisés par les soumissionnaires pour se conformer à la spécification technique.

Énoncé de conformité (EC) : reconnaissance verbale du respect de l'exigence.

Présentation des données (PD) : présentation des dessins techniques ou des calculs afin de confirmer le respect de l'exigence.

Présentation des données d'essai (PDE) : présentation des données d'essai provenant d'un laboratoire indépendant obtenues au moyen d'un *essai normalisé de l'industrie* afin de confirmer le respect de l'exigence.

5.2 CRITÈRES DE NOTATION

Les critères figurant au Tableau 1 ci-dessous présentent le type de méthode de vérification qui sera offert dans la soumission. Cette méthode de vérification et la pondération attribuée établiront la note maximale pour chaque critère coté.

Remarque : pour permettre d'évaluer l'expérience de l'entreprise, le soumissionnaire devrait inclure dans sa proposition les renseignements concernant le nombre de bouées mises au point par le fabricant, depuis combien d'années le fabricant construit des bouées et une liste des principaux clients auxquels le soumissionnaire ou le fabricant a donné un service après vente au cours des dernières années. Les renseignements devraient être complets et être présentés dans un format qui permet leur validation. Ils devraient également contenir les coordonnées de références qui peuvent confirmer leur exactitude. En outre, le soumissionnaire devrait inclure des renseignements concernant deux composants essentiels de son organisation, soit les services d'ingénierie et d'assurance de la qualité. À cette fin, il doit fournir des renseignements sur le nombre d'employés de chaque service, ainsi qu'une description de l'ensemble du programme de contrôle de la qualité (avec des exemples de mesures correctives prises par le passé, au besoin).

Tableau 1 : Critères concernant les exigences obligatoires des bouées

	Critère	Référence	Méthode de vérification	Conforme/non conforme
1	Diamètre minimal/maximal de la coque (W)	A.2.1.1	PD	
2	Hauteur maximale de la bouée (H)	A.2.1.2	PD	
2	Échelle de poids de la bouée	A.2.1.3	PD	
3	Tirant d'eau maximal de la bouée (Hs)	A.2.1.4	PD	
4	Supports de lanternes filetés	A.2.1.7	PD	
5	Portée visuelle minimale (à une réserve de flottabilité minimale)	A.2.1.10	PD	
6	Portée radar minimale	A.2.1.11	PDE	
7	Section transversale minimale du radar	A.2.1.12	PDE	
8	Nombre minimal d'oreilles de levage	A.2.1.18	PD	
9	Nombre minimal d'ergots d'ancrage	A.2.1.20	PD	
10	Charge maximale d'utilisation des anneaux de levage (fourchette) [≥ 5]	A.2.1.23	PD	
11	Charge de rupture du dispositif de levage	A.2.1.24	PD	
12	Charge de rupture de l'anneau d'amarrage	A.2.1.25	PD	
13	Diamètre interne minimal de l'ergot d'ancrage	A.2.1.26	PD	
14	Diamètre interne minimal de l'oreille de levage	A.2.1.27	PD	
15	Lest interne ou externe	2.3.5.1	PD	
16	Conformité de la couleur par rapport au graphique IALA 108-E	2.3.6.2	PDE	
18	Installation de lanterne	2.2.5.5	PD	
19	Point d'attache des amarrages	2.3.4.4	PD	
20	Points d'attache de levage	2.3.4.5	PD	
21	Résistance à l'abrasion	2.2.2.16	PDE	

Tableau 2 : Critères des bouées cotés

#	Critère	N° de référence	Méthode de vérification	Coté (O/N)	Répartition de la note	Note maximale
1	Température de l'air	2.2.2.1	EC	N	-	-
2	Température de l'eau	2.2.2.2	EC	N	-	-
2	Type d'eau	2.2.2.3	EC	N	-	-
3	Vitesse opérationnelle du vent	2.2.2.4	EC	N	-	-
4	Vitesse de résistance du vent	2.2.2.5	EC	N	-	-
5	Hauteur de vague opérationnelle maximale	2.2.2.6	EC	N	-	-
6	Vitesse opérationnelle du courant	2.2.2.7	EC	N	-	-
7	Vitesse de résistance du courant	2.2.2.8	EC	N	-	-
8	Angle d'inclinaison maximal de la bouée (α) dans le courant maximal (opérationnel)	2.2.2.9	PD	O	$\alpha \leq 3,5^\circ$ (10 points) $3.5^\circ < \alpha \leq 6^\circ$ (5 points) $\alpha > 6^\circ$ (0 point)	10
9	Humidité	2.2.2.10	EC	N	-	-
10	Atmosphère saline et embrun salin	2.2.2.11	EC	N	-	-
11	Exposition aux rayons ultraviolets (UV)	2.2.2.12	EC	N	-	-
12	Salissures	2.2.2.13	EC	N	-	-
13	Exposition à la glace	2.2.2.14	EC	N	-	-
14	Résistance aux chocs	2.2.2.15	PD/PDE	O	Essai réel en laboratoire (15 points) Résultats calculés (10 points) Résultats non prouvés ou données non présentées (0 point)	15
15	Entretien/facilité de réparation	2.2.3.2	PD	O	oui (10 points) non (0 point)	10
16	Entreposage des bouées	2.2.3.3	EC	N	-	-

17	Durée de vie prévue	2.2.4	EC	N	-	-
18	Type de bouée	2.2.5.4	EC	N	-	-
19	Stabilité - absence de dommages	2.2.6.1	EC	N	-	-
20	Stabilité - dommages	2.2.6.2	EC	N	-	-
21	Réserve de flottabilité opérationnelle	2.2.6.3	EC	N	-	-
22	Certifications des matériaux	2.3.1.2	EC	N	-	-
23	Construction de la coque de la bouée	2.3.2.2	EC	N	-	-
24	Construction de la tour de la bouée	2.3.2.3	EC	N	-	-
25	Finition de surface (plastique)	2.3.2.7	EC	N	-	-
26	Finition de surface (métallique)	2.3.2.8	EC	N	-	-
27	Fixations, raccords et pièces rapportées	2.3.4.3	EC	N	-	-
28	Matériau de flottabilité	2.3.5.2	EC	N	-	-
29	Pigments de couleur	2.3.6.1	EC	N	-	-
30	Zones de couleur privilégiées de la GCC	2.3.6.2	PDE	O	Zone 1 = 20 points, zone 2 = 10 points, autre = 0 point	20
31	Agents anti-UV	2.3.6.3	EC	N	-	-
32	Marquages de la Garde côtière	2.3.7.1	EC	N	-	-
33	Identification	2.3.7.2	EC	N	-	-
34	Marquages de réserve de flottabilité opérationnelle	2.3.7.3	EC	N	-	-
35	Marquage de réflecteur radar	2.3.7.4	EC	N	-	-
36	Marquages de la CMU	2.3.7.6	EC	N	-	-
37	Impact sur l'environnement a) Enveloppe de la bouée b) Matériau de flottabilité interne	2.3.8	PD	O	a) Polyéthylène 10 points, polyuréthane = 5 points, autre = 0 point b) Polyéthylène 10 points, polystyrène = 7 points, polyuréthane = 5 points, autre = 0 point	10 10

38	Salissures maximales (opérationnelles)	A.2.1.27/A 2.2.27	EC	N	-	-
NOTE FINALE						
75						